

Informations générales

ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP (ESH)

MES DROITS

- ✓ Je suis en situation de handicap durable ou temporaire (fracture, maladie grave, etc.), l'UFR de psychologie m'aide à réussir mon parcours de formation
- ✓ J'assiste, juste avant la rentrée, à une réunion pour connaître en détail le dispositif d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap
- ✓ Je contacte le pôle des étudiants en situation de handicap de l'université le plus tôt possible si des aménagements à mettre en place pour ma rentrée universitaire sont à envisager

MES RESSOURCES

- ✓ Division de la Vie des Etudiants en situation de handicap (DIVE-PEH). bât. L'Arche, rez-de-chaussée, bureaux AR 015 – AR 014 - AR 016 – AR 018.

Chargé d'accueil et d'accompagnement :

dive-peh@univ-tlse2.fr

Responsable administrative : Christine Bordas

respdiv@univ-tlse2.fr

- ✓ Service interuniversitaire de médecine préventive et de la promotion de la santé (SIMPPS). bât. La Maison des Solidarités

05 61 50 41 41 / 05 61 50 38 61

infirmier-ut2@univ-toulouse.fr

CONTACTS pour ESH de l'UFR de Psychologie

- ✓ Référente administrative :

isabelle.idrac@univ-tlse2.fr

- ✓ Référente pédagogique :

jeanne.kruck@univ-tlse2.fr



Etapes pour la demande d'aménagements

1/ Prendre RDV au SIMPPS : infirmier-ut2@univ-toulouse.fr ou au 05.61.50.38.61 selon un calendrier voté tous les ans (cf : Guide – Handicap Etudiant)

2/ Envoyer ma notification d'aménagements (tiers temps, secrétaire, ordinateur, format A3...) aux référents pédagogique et administratif de l'UFR

3/ Prendre RDV avec le référent pédagogique qui m'informera et m'orientera en fonction des besoins définis par le SIMPPS.

Mes aménagements ne sont valables qu'un an. Tous les ans, je renouvelle la procédure le plus tôt possible